



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Nancy, le 31 mai 2018

La rectrice de la région académique  
Grand Est  
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les lauréats des  
concours et des examens  
professionnalisés du second degré

Division des Personnels  
d'Enseignement du 2nd degré,  
d'Éducation et des Psychologues

DPE 1 Ingénierie administrative

Chef de division  
Alain SCHUMENG

Dossier suivi par  
Lauren DAURES

Courriel  
lauren.daures@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres  
CO n° 30013  
54035 NANCY Cedex

Standard  
03.83.86.20.20

Accueil du public  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30  
et de 13h30 à 16h30

**Objet** : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés

**Référence** : Note de service n° 2018-055 du 23 avril 2018 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2018

La présente note de service rectorale définit les modalités d'affectation des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2018 lors de la phase intra-académique.

### 1. Procédure d'affectation intra-académique

Dès la parution sur SIAL des résultats du mouvement interacadémique, les lauréats affectés dans l'académie de Nancy-Metz sont invités à participer aux opérations d'affectation intra-académique en se connectant à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux>

Cette adresse sera également disponible directement sur SIAL.

Les pièces justificatives définies au **chapitre II de l'annexe F** de la note de service citée en référence devront parvenir sous format dématérialisé, au plus tard le 10 juillet 2018, à l'adresse suivante : [ce.dpe@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dpe@ac-nancy-metz.fr)

Si vous souhaitez porter à notre connaissance des informations particulières concernant votre situation personnelle et nécessitant l'avis du médecin conseiller technique, vous devez nous fournir les pièces justificatives, impérativement, avant le 30 juin 2018.

### 2. Calendrier des opérations d'affectation intra-académique

Les vœux seront saisis du 2 juillet au 10 juillet 2018 à minuit.

Le lauréat classera par ordre de préférence les établissements qui lui seront proposés. Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes proposés.

En cas d'absence de vœux ou de poste proposé non classé, le lauréat sera affecté en fonction des besoins académiques.

### 3. Coordonnées du dispositif d'accompagnement

Un dispositif d'aide et de conseil est mis en place du 26 juin au 10 juillet 2018 :  
- par courriel à l'adresse suivante : [stagiaires-enseignants@ac-nancy-metz.fr](mailto:stagiaires-enseignants@ac-nancy-metz.fr)  
- ou par téléphone, les jours ouvrables, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au  
**03 83 86 21 66.**

#### 4 Résultats d'affectation

Les résultats d'affectation seront communiqués par courriel, à l'adresse électronique indiquée lors de votre inscription au concours, au plus tard le 16 juillet 2018.

A ce courriel seront joints :

- le dossier d'aptitude physique ;
- le dossier de classement dans l'échelon de rémunération.

Ces dossiers seront à remettre à votre bureau de gestion de la DPE à l'occasion de la journée d'accueil des stagiaires dont la date et le lieu vous seront communiqués prochainement.

Enfin, je vous invite à lire très attentivement les informations relatives à la journée d'accueil des stagiaires. Elles contiennent le détail des démarches administratives à effectuer tant pour les services gestionnaires du rectorat que pour le service de scolarité de l'Espé. Elles sont consultables sur le site internet du rectorat.

Pour la rectrice et par délégation Florence Robine  
Le secrétaire général d'académie



François BOHN